



## PROTECTION CIVILE DE L'UE

FICHE-INFO ECHO

### Faits et chiffres

Assure une intervention coordonnée et efficace aux catastrophes grâce à la mise en commun des ressources des États membres

Peut être déployé à l'intérieur de l'UE et partout dans le monde

Permet de sauver des vies humaines et d'économiser des ressources financières en évitant la duplication des efforts et en fournissant une assistance répondant aux besoins réels du pays touché

Contribue à la préparation et à l'évitement des catastrophes grâce à un travail de sensibilisation et de formation, des programmes d'échange d'experts et l'organisation d'exercices de simulation

Depuis 2001, le mécanisme européen de protection civile a été activé plus de 226 fois.

Aide humanitaire et  
protection civile

B-1049 Bruxelles, Belgique

Tél.: (+32 2) 295 44 00

Fax: (+32 2) 295 45 72

E-mail:

[echo-info@ec.europa.eu](mailto:echo-info@ec.europa.eu)

Site Internet:

<http://ec.europa.eu/echo>



Crédit photo : UE/ECHO/Pierre Prakash

### Le mécanisme européen de protection civile

- Lorsque l'ampleur d'une situation d'urgence dépasse les capacités de réaction nationales, le mécanisme européen de protection civile permet l'organisation d'une aide coordonnée par les États participants.
- Le mécanisme européen de protection civile peut être activé lors de différents types de catastrophes. Parmi les exemples récents, on peut citer l'épidémie du virus Ébola en Afrique de l'Ouest (2014), les inondations dans les Balkans occidentaux (2014), le conflit dans l'est de l'Ukraine (2015) et la crise migratoire européenne (2015). Le mécanisme peut aussi être activé lors d'urgences liées à la pollution marine ; il œuvre alors en étroite collaboration avec l'Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA).
- L'ensemble des 28 États membres participent au mécanisme, de même que l'Islande, la Norvège, la Serbie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine et le Monténégro. La Turquie a signé un accord d'adhésion au mécanisme et en deviendra un participant actif dès sa ratification.
- N'importe quel pays au monde peut faire appel au mécanisme européen de protection civile. Les Nations unies et ses agences, de même que certaines organisations internationales, peuvent également introduire une demande d'aide par ce biais.



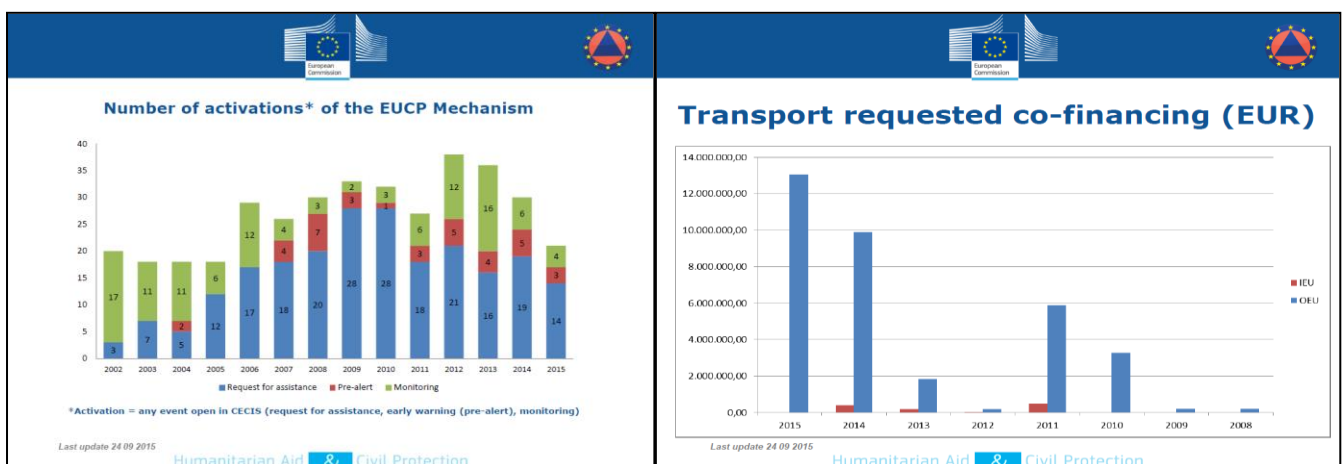
\*Toutes les dernières  
fiches-info ECHO:  
[bit.ly/echo-fi](http://bit.ly/echo-fi)

- L'aide fournie aux pays frappés par des catastrophes, en matière de protection civile, est composée de ressources contribuées par les États participants, et peut prendre la forme d'une assistance matérielle, d'une expertise, de l'envoi d'équipes et de modules d'intervention, ou encore de l'acheminement d'équipements spécifiques. Des experts sont également déployés sur le terrain, dans le cadre du mécanisme, afin d'évaluer les besoins et d'assurer une coordination avec les autorités locales et les organisations internationales, ainsi que pour effectuer des missions de conseil, auprès des pays affectés, en matière de prévention et de préparation. Lorsqu'une aide en protection civile est demandée par des pays tiers, elle est généralement combinée à une aide humanitaire.
- La législation européenne en matière de protection civile datant de 2013 met davantage l'accent sur la préparation et la prévention des catastrophes, ainsi que sur l'évaluation et la planification de la gestion des risques. En vue d'améliorer la préparation des pays européens aux catastrophes, le mécanisme a mis sur pied un pool volontaire de capacités d'intervention engagées, par anticipation, par les États participants.

### Le Centre de coordination des interventions d'urgence (ERCC)

L'ERCC est le cœur opérationnel du mécanisme européen de protection civile. Le centre rend disponible, 24h/24 et 7j/7, une capacité de surveillance des catastrophes et de coordination des interventions. L'ERCC recueille des informations en temps réel sur les catastrophes, surveille les risques, prépare des plans de déploiement des ressources (experts, équipes et matériel) tirées du pool volontaire, cartographie les capacités disponibles en coopération avec les États membres et coordonne les efforts européens de réponse aux catastrophes. Et surtout, il est en liaison directe avec les autorités chargées de la protection civile et de l'aide humanitaire dans les États participants, garantissant ainsi une réponse européenne cohérente aux catastrophes. Lorsque la clause de solidarité (article 222 du TFUE) est invoquée, l'ERCC agit également, 24h/24 et 7j/7, comme point de contact central via lequel l'action de l'UE est coordonnée avec les autres services et organismes européens.

### Activations du mécanisme européen de protection civile



Depuis sa création en 2001, le mécanisme européen de protection civile a assuré le suivi de plus de 300 catastrophes et enregistré plus de 200 demandes d'assistance.

Rien qu'en 2015, le mécanisme européen de protection civile a été activé dans le cas de 26 urgences, comme le séisme au [Népal](#), les feux de forêt en Grèce et la crise migratoire européenne.

En réaction au séisme qui secoua le Népal en avril 2015, une équipe européenne de protection civile a été déployée pour assurer une évaluation et une coordination, au lendemain direct de la catastrophe. 17 États participants ont proposé leur aide au Népal, par l'intermédiaire du mécanisme, sous la forme d'équipes médicales, d'équipes de recherche et de sauvetage, et d'une aide matérielle



(abris, lits, couvertures, vêtements, équipements médicaux et médicaments). En juillet 2015, la [Grèce](#) a introduit une demande d'assistance pour lutter contre les douzaines d'incendies forestiers sévissant alors dans le pays. En réaction, des avions canadiens, tirés du pool volontaire du mécanisme, ont été envoyés sur place pour aider la Grèce à gérer ces incendies. La Commission européenne a cofinancé le transport de cette assistance vers la Grèce.

Au second semestre de l'année 2015, la Hongrie, la Serbie, la Slovénie, la Croatie et la Grèce ont introduit une demande d'assistance, par le biais du mécanisme, pour répondre à l'afflux grandissant de migrants et de réfugiés sur leur territoire. L'acheminement de l'aide est coordonné par l'EERC, qui garantit que les offres d'aide concordent avec les besoins. Dans l'ensemble, des tentes familiales adaptées aux conditions hivernales et une douzaine de conteneurs d'hébergement, ainsi que des lits, des couvertures, des sacs de couchage, des conteneurs sanitaires, des vêtements de pluie, des trousseaux de premiers secours et d'autres articles indispensables, ont été acheminés pour répondre aux besoins fondamentaux des plus vulnérables. La Commission cofinance également la livraison de l'aide dans les pays affectés.

En mai 2014, le mécanisme européen de protection civile a été mobilisé en Bosnie-Herzégovine et en Serbie, suite aux inondations qui ont dévasté la région. Ce fut la plus vaste intervention de l'UE à ce jour, 23 pays participant ayant offert leur aide. En juillet 2014, le mécanisme a été sollicité pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour contenir l'épidémie du [virus Ébola](#)\*. Ceci a permis le déploiement rapide et coordonné de fournitures d'urgence et d'experts, mis à disposition par les États participants, par l'intermédiaire de l'ERCC, qui gère aussi un système d'évacuation médicale pour le personnel médical international travaillant dans les pays touchés.

### Renforcer les capacités européennes d'intervention d'urgence

L'ERCC est la principale innovation découlant de la législation européenne de 2013 sur le mécanisme européen de protection civile. Les pays intéressés peuvent engager, par anticipation, différentes sortes de ressources pour participer aux missions européennes coordonnées de protection civile. Lorsqu'une catastrophe se produit, le Centre de coordination des interventions d'urgence aura pour



Photo Credit: EU/ECHO

rôle de faciliter le déploiement coordonné de ces ressources, en étroite coopération avec les États membres. Ceci devrait grandement améliorer la disponibilité des capacités d'intervention, lorsque nécessaire, rendre l'aide plus prévisible et réduire considérablement les délais de déploiement. États membres et Commission collaborent étroitement pour développer des critères de qualité et un processus de certification pour les différentes équipes, garantissant de la sorte que toutes les équipes répondent aux conditions minimales requises, en termes de qualité et d'interopérabilité, et puissent travailler efficacement ensemble sur le terrain. Des formations et exercices seront possibles, pour tester et améliorer encore la coordination et les performances de chacun. En échange de leurs

contributions au pool volontaire, les États participants pourront bénéficier d'un appui financier de la part de l'UE, pour mettre leurs équipes à niveau, au moyen de formations, d'exercices et d'ateliers. Les frais de transport des équipes déployées par l'ERCC pourront être cofinancés par l'UE, à hauteur d'un maximum de 85 %.



Photo Credit: EU/ECHO

Un Corps médical européen a été mis sur pied, dans le cadre du pool volontaire, pour mobiliser des équipes et experts médicaux et en santé publique, pour des opérations de préparation et d'intervention, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE. Le CME sera la contribution de l'Europe au Corps médical d'urgence mondial, actuellement mis sur pied par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Il permettra d'accroître, de façon significative, la disponibilité en médecins et matériel médical pour répondre aux urgences, et permettra également de mieux planifier et préparer la réponse aux urgences ayant des conséquences sur le plan sanitaire. Il donnera forme à une assistance médicale européenne répondant aux niveaux requis de qualité.



## Planifier la gestion des risques



Photo Credit: EU/ECHO

Dans le cadre du mécanisme européen de protection civile, les États membres partagent leurs évaluations nationales des risques et de leurs capacités de gestion de ces derniers. La Commission européenne guide les États membres dans l'exécution de ces évaluations et facilite la dissémination et l'échange d'informations sur les bonnes pratiques. Les évaluations par les pairs sont reconnues comme un élément essentiel de l'amélioration des capacités de gestion des risques des États membres. Comprendre les risques constitue le point de départ du développement des plans de contingence pour l'organisation d'une réponse européenne collective face aux crises majeures. Ces plans faciliteront aussi les échanges de meilleures pratiques et permettront d'identifier les domaines dans lesquels il est nécessaire d'investir davantage en matière de prévention.

## Comblent les lacunes

Par le biais du mécanisme européen de protection civile, des fonds européens sont aussi débloqués pour combler les lacunes et les déficits temporaires en termes de ressources, de sorte à améliorer la préparation aux catastrophes, ainsi que la planification des efforts européens de réponse aux catastrophes.

## Faciliter le transport de l'aide

La Commission européenne contribue financièrement au transport de l'aide proposée par les États participants, et facilite également la coordination des transports et des efforts logistiques. En 2014, le cofinancement des transports par l'UE dépassait les € 10 millions au total.

## Prévention et préparation

Les efforts de préparation et de prévention permettent de réduire l'impact des catastrophes. L'amélioration de la qualité et l'accessibilité des informations concernant les catastrophes, la mise en œuvre des mesures de prévention, la sensibilisation du public à la gestion des catastrophes, l'élaboration de lignes directrices à destination des États membres pour l'évaluation et la cartographie des risques, le soutien à la recherche pour renforcer la résilience aux catastrophes, et l'amélioration des outils d'alerte précoce représentent quelques-unes des activités de prévention actuellement développées, et constamment améliorées, au niveau de l'UE. En outre, la Commission européenne organise un programme de formations, d'exercices et d'échanges d'experts, visant à renforcer leur collaboration dans les domaines où une approche européenne commune s'avère plus efficace que des stratégies nationales parallèles.

